



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de la Drôme**

Dossier suivi par : VANONI Laurent

Objet : Plat'AU - PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

Numéro : PC 026326 26 00019 U2601

Adresse du projet : 911 Chemin du Planès - Lot 1 26130 SAINT-
RESTITUT

Déposé en mairie le : 23/06/2026

Reçu au service le : 25/06/2026

Nature des travaux: 04032 Construction d'une maison avec
garage ou parking

Demandeur :

Monsieur FEYTEL ALEXIS
917 Route du Logis de Berre
26700 LA GARDE ADHEMAR

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable. Par ailleurs, ce projet appelle des recommandations ou des observations :

L'UDAP émet un avis favorable sur ce projet avec la remarque suivante:

Pour souligner le long faitage de la façade Sud il aurait été préférable d'organiser les capteurs solaire suivant un seul rang

Fait à Valence

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Philippe ARAMEL**

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Drôme - 4 place Laennec - BP 70213 - 26002 VALENCE CEDEX - 04 26 60
82 40 - udap.drôme@culture.gouv.fr

avis.

ANNEXE :

Site patrimonial remarquable de Saint-Restitut